

Des soins infirmiers forts pour une prise en charge médicale forte

Yvonne Gilli

Dre méd., présidente de la FMH



«L'avenir des soins infirmiers réside dans des soins qualifiés et professionnels, sans quoi les soins infirmiers n'ont aucun avenir» (trad. FMH). Ces propos de Sœur Liliane Juchli, pionnière de la professionnalisation des soins infirmiers, illustrent parfaitement ce que nous sommes appelés à soutenir le 28 novembre lors de la votation sur l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts». Avec son initiative, l'Association suisse des infirmières et infirmiers soulève plusieurs questions fondamentales pour l'avenir de la profession. Des soins *qualifiés*, tout d'abord, c'est-à-dire suffisamment de personnel qualifié – et donc de personnel formé – mais aussi de meilleures conditions de travail pour que les personnes formées restent (plus longtemps) dans la profession. Des soins *professionnels*, ensuite, à savoir la possibilité pour le personnel infirmier de travailler aussi sous sa propre responsabilité, ce qui non seulement rend la profession plus attrayante mais évite également de devoir passer à chaque fois par un médecin. Et pour garantir ce professionnalisme, une dotation en personnel adéquate – pas uniquement dans l'intérêt du personnel infirmier mais avant tout de la sécurité des patients.

Avant même le premier confinement et son cortège d'applaudissements, la plupart des gens avaient déjà conscience des défis que les infirmières et infirmiers doivent relever au quotidien. Et en particulier nous, médecins, qui passons souvent l'essentiel de notre journée

Sans meilleures conditions de travail, le personnel supplémentaire formé risque de quitter à son tour la profession.

de travail à leurs côtés. Rien de surprenant donc que la décision de la FMH de soutenir l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts» ait été aussi nette – déjà bien avant le dépôt de l'initiative le 7 novembre 2017.

Le monde politique, en revanche, n'a pas fait preuve d'autant d'ouverture. Aux yeux du Conseil fédéral, l'article constitutionnel sur les soins médicaux de base est suffisant. Quant à Alain Berset, il a mis en garde contre une augmentation des coûts et des primes. Le contre-projet finalement élaboré par la CSSS-N et adopté en

mars 2021 par le Parlement ne reprend que deux points de l'initiative: l'offensive en matière de formation et la possibilité de fournir certaines prestations sans prescription médicale. Rien de prévu par contre pour améliorer les conditions de travail; au risque de voir le personnel supplémentaire formé quitter à son tour la profession. De même, l'exigence d'un ratio approprié de patients par infirmier-e n'a pas été reprise.

Quiconque partage l'objectif de fournir des soins en suffisance et de qualité élevée devrait défendre un ratio de patients par infirmier-e.

Dans ces conditions, on comprend pourquoi le personnel infirmier a choisi de soumettre son initiative au peuple plutôt que de se rallier au contre-projet. Quiconque partage l'objectif de fournir des soins en suffisance et de qualité élevée devrait s'investir en faveur d'un ratio de patients par infirmier-e, qui garantit précisément cet objectif. La pandémie a montré que ce n'est pas le nombre de lits qui détermine le nombre de patients pouvant être pris en charge, mais bien la dotation en personnel.

Mais il y a encore un autre point sur lequel le contre-projet déçoit: la délimitation imprécise des compétences entre corps médical et personnel infirmier, pourtant centrale pour la sécurité des patients et les questions de responsabilité. La «prescription conjointe» requiert deux signatures là où une seule suffit actuellement, ce qui dilue la responsabilité. Et n'apporte pas grand-chose à la prise en charge.

Le corps médical soutient donc pleinement le personnel infirmier dans sa volonté de combattre le contre-projet et de s'en remettre au peuple. De la même manière que nous assumons ensemble la responsabilité des soins à nos patients, nous devons également défendre ensemble sur la scène politique les conditions permettant d'assurer des soins de qualité. Sans soins infirmiers forts, pas de prise en charge médicale forte, et inversement. Une prise en charge de qualité, accessible à tous, exige un nombre suffisant de spécialistes qualifiés, et des conditions leur permettant de travailler avec professionnalisme. Ensemble, prenons l'avenir en main!